

Séance du 30 avril 2026

- 1) Désignation secrétaire de séance
- 2) Compte financier unique : budgets principal et lotissement
- 3) Affectation du résultat
- 4) Vote de la fiscalité 2026
- 5) Budgets principal et lotissement 2026
- 6) Convention auto partage / CCBLM
- 7) Questions diverses

Date de convocation : le 17/04/2026

Date d'affichage liste des délibérations : 18/05/2026

Le 30 avril 2026 à 19h00, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie, sous la présidence de M Michel MULOT, Maire.

Nombre de présents : 18 **Nombre de votants** : 19

Etaient présents : Mmes, MM. Michel MULOT, Maire, François COMTE, Florence CIBICK, Jacques DUBRESSON, Véronique VALET, Patrick MINE adjoints; Nadine RAULT, Florence RUELLE, Jean-Michel ROBLIN, Valérie LEBEL, Christine LAVOLEE, Stéphane BALLAIS, Sylvie VERSABEAU, Fabrice MARCEAU, Sébastien DESCREAU, Sandrine GUINOT, Julien DENOUEL, Caroline MARCEAU

Absent excusé :

Procurations : Vincent CHANDIOUX à Stéphane BALLAIS

Secrétaire de séance : Véronique VALET

Sur proposition du maire et avec l'accord de l'assemblée, il est ajouté à l'ordre du jour :

- Subventions aux associations
- Election des délégués au SIEEN

Le compte rendu de la séance précédente, n'appelant aucune observation, est adopté à l'unanimité.

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 : BUDGETS PRINCIPAL ET LOTISSEMENT

Délibération N° 2026-D-26

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 de la commune de Cercy-La-Tour,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-14 du CGCT « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il ne doit pas participer au vote du CFU 2025 ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter le compte financier unique et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant qu'il convient d'élire un président de séance pour le vote du compte financier unique,

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance : Mr MULOT Michel

Budget principal

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés (A)		337 110,53	463 567,54		463 567,54	337 110,53
Opérations de l'exercice (B)	1 739 583,77	2 027 871,84	743 693,74	761 866,91	2 483 277,51	2 789 738,75
Résultat de l'exercice	-	288 288,07	-	18 173,17	-	306 461,24
TOTAUX (A) +(B)	1 739 583,77	2 364 982,37	1 207 261,28	761 866,91	2 946 845,05	3 126 849,28
Résultats de clôture	-	625 398,60	445 394,37	-	-	180 004,23
Restes à réaliser (C)			387 177,23	508 823,28	387 177,23	508 823,28
Solde reste à réaliser			-	121 646,05	-	508 823,28
TOTAUX CUMULES (A+B+C)	1 739 583,77	2 364 982,37	1 594 438,51	1 270 690,19	3 334 022,28	3 635 672,56
RESULTATS DEFINITIFS	-	625 398,60	323 748,32	-	-	301 650,28

Budget annexe lotissement

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)
COMPTE ADMINISTRATIF ANNEXE LOTISSEMENT						
Résultats reportés (A)		292 715,80	249 969,50		249 969,50	292 715,80
Opérations de l'exercice (B)	688 541,80	688 541,80	718 376,82	667 348,98	1 406 918,62	1 355 890,78
Résultat de l'exercice	-	-	51 027,84	-	51 027,84	-
TOTAUX (A) +(B)	688 541,80	981 257,60	968 346,32	667 348,98	1 656 888,12	1 648 606,58
Résultats de clôture	-	292 715,80	300 997,34	-	8 281,54	-
Restes à réaliser (C)					-	-
Solde reste à réaliser						
TOTAUX CUMULES (A+B+C)	688 541,80	981 257,60	968 346,32	667 348,98	1 656 888,12	1 648 606,58
RESULTATS DEFINITIFS	-	292 715,80	300 997,34	-	8 281,54	-

Mr DESCREAUX Sébastien, ancien maire, ne participe pas au vote.

Le conseil municipal,

et après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants

- **APPROUVE** le compte financier 2025 de la commune de Cercy-La-Tour pour les budgets principal et lotissement annexés à la présente délibération,

AFFECTATION DES RESULTATS 2025

Délibération N° 2026-D-27

AFFECTATION DU RESULTAT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice	288 288.07 €
B. <u>Résultats antérieurs reportés</u>	337 110.53 €
C. <u>Résultats à affecter</u> <u>(A+B hors RAR)</u>	625.398.60 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement D001 si déficit R001 si excédent	- 445 394.37 €
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (RAR)	121 646.05 €
Besoin de financement F. = D + E	323 748.32 €
AFFECTATION = C	
1) Affectation en réserve R1068 en investissement	323 748.32 €
2) Report en fonctionnement R 002	301 650.28 €

Après délibération, Le Conseil Municipal **DECIDE** à l'unanimité, d'affecter au budget primitif 2026 les résultats ci-dessus.

FISCALITE 2026 : VOTE DES TAUX

Délibération N° 2026-D-28

Monsieur le Maire,

Présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux.

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de reconduire les taux communaux sans augmentation :

TAXES	BASES 2025	TAUX 2025	BASES PREVISIONNELLES 2026	Produit de référence	Taux soumis à l'approbation du conseil	Produits attendus
TFB	2 434 089	39.56	2 450 000	969 220	39.56	969.220
TFNB	169 293	40.01	170 400	68 177	40.01	68 177
TH	450 375	20.71	385 700	79 878	20.71	79 878
				1 117 275		1 117 275

CHARGE Monsieur le Maire

- de transmettre cette délibération et l'état 1259 aux services préfectoraux et une copie des deux documents à la direction départementale des finances publiques.

APPROBATION BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2026

Délibération N° 2026-D-29

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif principal 2026, comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	2 248 013.16€	2 248 013.16€
Section d'investissement	2 226 461.94€	2 226 461.94€
TOTAL	4 474 475.10€	4 474 475.10€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le budget primitif principal 2026 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	2 248 013.16€	2 248 013.16€
Section d'investissement	2 226 461.94€	2 226 461.94€
TOTAL	4 474 475.10€	4 474 475.10€

APPROBATION BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT 2026

Délibération N° 2026-D-30

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif lotissement 2026, comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 019 414.28€	1 019 414.28€
Section d'investissement	1 000 046.10€	1 000 046.10€
TOTAL	2 019 460.38€	2 019 460.38€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le budget primitif lotissement 2026 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 019 414.28€	1 019 414.28€
Section d'investissement	1 000 046.10€	1 000 046.10€
TOTAL	2 019 460.38€	2 019 460.38€

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Délibération N° 2026-D-31

Les associations ont fait parvenir en mairie leurs demandes de subventions.

Mme CIBICK Florence donne à l'assemblée lecture détaillée des montants de subventions proposés aux associations. Tous les membres du conseil municipal ont été destinataires du tableau synthétique des demandes et projet d'octroi des subventions.

6 conseillers municipaux n'ont pas participé au vote en raison de leur appartenance à une association : Stéphane Ballais, Fabrice Marceau, Jean-Michel Roblin, Jacques Dubresson, Caroline Marceau et Vincent Chandieux qui avait donné procuration à Stéphane Ballais.

	Subventions	Subv. Except.
AMICALE POMPIERS	1 500,00	
BANDANAS DANCE COUNTRY 58	250,00	
CAEV	1 000,00	
Subv. Exceptionnelle		250.00
CERCIACUM	750.00	
Subv. Exceptionnelle		600.00
CERCLE d'AMITIÉS VALLENDAR	800,00	
Subv. Exceptionnelle		200,00
COMITE DE FETES	0,00	
Subv. Exceptionnelle		800,00
COOPERATIVES SCOLAIRES		
* Maternelle	800,00	
* Primaire	1 600,00	

CYCLOS	700.00	
FNACA	400,00	
FOOT	2 000.00	
JUDO	1 000.00	
Subv. Exceptionnelle		500.00
LA RECRE DES ECOLIERS	500.00	
LES BANDITOS	3 000.00	
Subv. Exceptionnelle		500.00
LES RESCAPES	150,00	
PECHE « LA CARPE »	1300.00	
PETANQUE	450.00	

ECOLE JEUNE PETANQUE	100,00	
COMICE		
Subv. Exceptionnelle		1 500.00
	16 300.00	4 350.00
DIVERS/EXCEPTIONNELLES		1 350.00
TOTAL		22 000.00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** à l'unanimité des votants les subventions aux associations pour l'année 2026 comme détaillées ci-dessus.

CONVENTION AUTOPARTAGE

Délibération N° 2026-D-24

Monsieur le Maire,

RAPPELLE, selon la délibération n°2024-D-043 prise le 19 septembre 2024, la réponse à l'appel de candidature pour le déploiement d'un service autopartage lancé par la CCBLM, avec l'appui du Pays Nivernais Morvan.

INFORME que le service d'autopartage propose la location de véhicules en libre-service à des utilisateurs. Les véhicules proposés à la location seront des véhicules électriques modèle Peugeot e208 (couleur Jaune Agueda). Chaque utilisateur peut utiliser le véhicule pour le trajet de son choix et pour une durée limitée.

VU la Convention CCBLM-Cercy Autopartage (disponible en annexe) reçu le 25 février 2026 :

La CCBLM s'engage :

- Achat des véhicules et autofinancement à hauteur de 50 % du reste à charge pour l'investissement.
- Portage du fonctionnement (abonnement auprès d'un opérateur d'autopartage, consommation et abonnement électrique) et autofinancement à hauteur de 50 % du reste à charge.
- Maîtrise d'ouvrage pour l'installation de la borne (demande de raccordement à ENEDIS, sollicitation d'électriciens pour l'installation)
- Gestion maintenance / entretien du véhicule (contrat avec le garagiste, changement des pneus, ...),
- Assurance du véhicule
- Actions de communication en lien avec le Pays Nivernais Morvan,
- Valider un abonnement auprès d'un opérateur d'autopartage qui aura à sa charge les réservations en ligne, le service clientèle (téléphone) en cas de question d'utilisation et la gestion des incidents éventuels.
- Percevoir les recettes de fonctionnement (via l'opérateur)
- Venir vérifier le véhicule un fois par an au moins
- Désigner un référent technique et un élu référent

La Commune s'engage :

- Participer à hauteur de 50 % du reste à charge de l'achat du véhicule,
- Participer à hauteur de 50 % du reste à charge pour le fonctionnement. Attention, les subventions pour le fonctionnement ne sont valables que 2 ans.
- Désigner un référent technique et un élu référent « autopartage »
- Participer à la communication (en lien avec la CCBLM et le Pays Nivernais Morvan)
- Mettre à disposition un lieu pour l'installation d'une borne par voiture. Les modalités de mise à disposition seront précisées dans une convention distincte
- Mettre à disposition un guichet unique (mairies, France-Service, ...) pour les usagers sans smartphone
- Être en charge de la surveillance et du petit entretien (lave-glace, nettoyage courant intérieur et extérieur, état général du véhicule)
- Lavage extérieur et intérieur tous les mois

PROPOSE le plan de financement ci-dessous (indiqué dans la convention) :

INVESTISSEMENT pour un véhicule

Dépenses (HT)		TTC	Recettes (HT)		taux
Acquisition véhicule	23 110,16 €	27 732,19 €	Fond vert mobilité (Etat)	21 354,43 €	48%
Acquisition boîte à clé et borne de recharge 7kWh (paramétrage initial inclus) suite devis	7 383,68 €	8 860,42 €	Contrat Pays-Région « Territoire en action »	13 316,00 €	30%
Raccordement électricité ENEDIS	585,00 €	702,00 €	Commune (fonds de concours)	4 858,12 €	11%
Travaux d'installation génie électrique et civil (suite devis)	2 092,96 €	2 511,55 €			
consuel	350,00 €	420,00 €			
Terrassement suite devis	1 666,35 €	1 999,62 €	Autofinancement	4 858,12 €	11%
imprévus Cercy	9 198,52 €	11 038,22 €			
TOTAL	44 386,67 €	53 264,00 €	TOTAL	44 386,67 €	100%

FONCTIONNEMENT (coût pour 2 ans pour un véhicule)

Dépenses	ht	ttc	Recettes (HT)	ht	ttc	taux
Abonnement opérateur suite devis dont assurance	6 227,60 €	6 972,32 €	Fonds vert mobilité (Etat)	4 040,57 €	4 040,57 €	50% du reste à charge (moins les recettes)
Révision et maintenance du véhicule	1 333 €	1 600,00 €	Recettes annuelle (estimation basse)	2 000 €	2 000,00 €	24%
Entretien bornes de recharge	250 €	300,00 €	Commune (fonds de concours)	1 168,68 €	1 756,07 €	14%
Coût de chargement	567 €	680,40 €	Autofinancement	1 168,68 €	1 756,07 €	14%
TOTAL	8 377,93 €	9 552,72 €	TOTAL	8 377,93 €	9 552,72 €	100%

La participation des communes est valable durant 2 années, durée de la convention à partir de la mise en service.

PROPOSE que la commune de Cercy-la-Tour signe la convention avec la CCBLM.

PROPOSE que le lieu d'implantation soit la Gare de Cercy-la-Tour

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ACCEPTE le plan de financement indiqué dans la convention,

AUTORISE le Maire à signer la Convention CCBLM-Cercy Autopartage

FIXE le lieu d'implantation Gare de Cercy-la-Tour

DESIGNE le Responsable des Services Technique comme référent technique pour la commune.

DELEGUES AU SIEEEN

Délibération N° 2026-D-25 - Annule et remplace la délibération 2026-D-11

Vu les articles L5211-707 et L5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder à l'élection des délégués par compétence transférée au Syndicat Intercommunal d'Energies, d'Equipement et d'Environnement de la Nièvre,

Le conseil municipal à l'unanimité, proclame les délégués aux compétences suivantes :

- Compétence électrique (Commission Locale Energie CLE) : Titulaire : Jean-Michel ROBLIN – Suppléant : Michel MULOT
- Compétence Eclairage Public : Titulaire : François COMTE – Suppléant : Michel MULOT
- Compétence Gaz : Titulaire : Jean-Michel ROBLIN – Suppléant : Stéphane BALLAIS
- Compétence Conseil en Energie Partagée : Titulaire : Patrick MINE – Suppléant : Jacques DUBRESSON
- Compétence Infrastructures Réseau Véhicules Electriques : Titulaire : Patrick MINE – Suppléant : Jacques DUBRESSON

La présente délibération sera transmise au Président du SIEEEN.

QUESTIONS DIVERSES

Communication : Mme VALET indique que le Cercy Quoi est en cours de rédaction. Le calendrier des manifestations cercycoises 2026 est cloturé et sera adressé pour édition la semaine 19.

Vie municipale : M. MINE évoque la préparation du week-end du 20 et 21 juin chargé en évènements :

- la fête de la musique,
- les 10 ans des banditos
- les 120 ans de la batterie municipale
- l'arrivée de la 5ème et dernière étape du TNM
- précédée par une course de jeunes cyclistes.

M. DESCREUX demande où en est le recrutement de la secrétaire générale. M. MULOT indique que la candidate sélectionnée n'ayant pas donné suite, deux autres candidates seront reçues la semaine suivante.

Mme CIBICK indique avoir rencontré les directrices des écoles primaire et maternelle avec Mr le maire.

M. DENOUEL indique le non-respect du délai de l'envoi des documents pour le conseil municipal ainsi que la modification des documents après envoi.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, le maire lève la séance à 21 H 00

Le secrétaire de séance
Véronique VALET

Le Maire
Michel MULOT